

randonnée pédestre

but de la course	date
------------------	------

chefs de course	matériel chefs de course
-----------------	--------------------------

difficulté	description	hébergement
------------	-------------	-------------

matériel

rendez-vous	retour estimé
-------------	---------------

message sur amis.ch dès	<input type="checkbox"/> voitures (40ct/km) <input type="checkbox"/> bus blanc (60ct/km) <input type="checkbox"/> bus gris (60ct/km)
-------------------------	--

ce document a été envoyé avant le départ de la course à comite@amis.ch par

Les participants mineurs non accompagnés doivent remettre au chef de course ou au chef de commission une autorisation signée par leur représentant légal. Une telle autorisation peut aussi être rédigée pour la saison.

extraits du règlement des courses

1. Les courses sont organisées et dirigées par des chefs de course reconnus par le président de la commission, sauf circonstances exceptionnelles.
2. Les chefs de course limitent le nombre de participants, en fonction du nombre de chefs de course, de premiers de cordée, de la difficulté et des conditions de la course, de l'occupation des refuges ou d'autres limites d'organisation.
3. L'inscription aux courses est obligatoire et se prend le mardi précédent à la MAM, de 19 h 30 à 21 h 00. La priorité est accordée aux membres du club. Les chefs de course peuvent refuser les personnes qui ne répondent pas aux exigences de la course. Ils peuvent prendre une inscription sous réserve de renseignements pris auprès d'autres chefs de course connaissant le participant.
4. Les participants doivent
 - a. communiquer au chef de course tout problème de santé et l'utilisation d'un matériel spécial ;
 - b. être au bénéfice d'une assurance couvrant les risques d'accident en montagne ainsi que les frais de recherche et de sauvetage ;
 - c. annoncer sans délai leur éventuel désistement au chef de course ;
 - d. emporter le matériel mentionné sur la feuille de course et accepter le matériel commun réparti entre eux ;
 - e. se conformer aux directives des chefs de course.
5. Les chefs de course peuvent en tout temps modifier ou annuler une course.

à remettre au président de la commission le plus rapidement possible

conditions et observations

récit de la course écrit par

photos de la course prises par

genève, le	signature
------------	-----------

randonnée pédestre

but de la course		date						
	présent(e)	prénom nom	téléphone email adresse	contact en cas d'urgence		membre	voiture	remarques
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
10	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
11	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
12	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Veillez annoncer votre éventuel désistement au chef de course au moins 24 heures à l'avance.